



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

Le Préfet de région

Service régional de l'archéologie

à

Affaire suivie par : Léopold MAUREL  
05 67 73 21 14

sra.drac.occitanie@culture.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron

9 Rue de Bruxelles  
ZAC DE BOURRAN  
12033 RODEZ CEDEX 9

Références : LM-NC-2023-47214

À l'attention de M. Stéphane BLANC,

Toulouse, le 13 janvier 2023

**Lettre recommandée avec accusé de réception**

**Objet :** Archéologie préventive - Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** SALLES-LA-SOURCE (AVEYRON), lieudit La Cau  
PC01225422A1028  
Votre courrier du 4 janvier 2023  
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 4 janvier 2023.

Je dispose d'un délai de 1 mois à compter de cette date, pour vous notifier une prescription de diagnostic ou vous faire connaître mon intention d'édicter une prescription de fouille ou de demander la modification de la consistance du projet. Si aucune décision ne vous a été notifiée au terme de ce délai, je serai réputé avoir renoncé à émettre celle-ci.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de la région Occitanie,  
et par délégitation, Pour le Directeur régional des affaires culturelles,  
et par subdélégitation  
Le conservateur régional de l'archéologie adjoint

Léopold MAUREL